

Inclusion professionnelle des travailleurs d'ESAT : parcours et dispositifs d'insertion

Durée : 1 jour(s) (7,00 heures)

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

- Valoriser les compétences des travailleurs
- Prendre en compte la diversité des situations et des parcours
- Développer et maintenir les potentialités des travailleurs
- Développer des capacités d'observation, d'écoute et de distanciation
- Réajuster avec le travailleur son projet personnalisé
- Favoriser l'insertion vers le milieu ordinaire et le droit au retour

PUBLIC :

PREREQUIS :

Aucun prérequis.

CONTEXTE :

La loi du 11 février 2005 relative à « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » souligne que « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit [...] l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens », dont le droit à l'emploi. Cette loi apporte une définition du handicap qui promeut la reconnaissance des besoins des personnes en situation de handicap et pose la nécessité d'un accompagnement et de compensation éventuels.

Depuis leur création, les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ont connu de profondes transformations, parmi lesquelles l'évolution de leur public. En effet, la diversification des modalités d'emploi des personnes en situation de handicap a contribué à modifier les profils des personnes accueillies.

Le plan de transformation des ESAT élaboré en 2021 fait l'objet d'une mise en œuvre qui vise notamment à ce que les ESAT contribuent encore davantage à l'inclusion professionnelle des travailleurs. Les dispositions législatives (loi 3DS du 21 février 2022) et la circulaire du 11 mai 2022 ont pour finalité de « diversifier, fluidifier leurs parcours professionnels et renforcer leur accompagnement » et « de favoriser leur montée en compétence et leur employabilité ». Il s'agit d'acquérir une vision globale du processus d'insertion, avec toutes les possibilités offertes (stage, formation, RAE, VAE...) et de situer chacune des étapes et leurs enjeux, tout en prenant connaissance des facteurs qui favorisent ou limitent l'insertion, qu'il est possible et de solliciter les acteurs et dispositifs adaptés.

En s'appuyant sur ces différents axes, c'est la question du parcours du travailleur en ESAT, qui sera examinée, grâce aux échanges entre participants et aux questionnements proposés notamment dans la Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelle de la Haute Autorité de Santé.

PROGRAMME :

- Evolution des besoins et des attentes
- La co-construction et l'ajustement du projet personnalisé
- Evolution des besoins et des attentes
- La co-construction et l'ajustement du projet personnalisé
- Le cadre réglementaire faisant référence à l'emploi des personnes en situation de handicap
- Les acteurs et dispositifs facilitant l'insertion et la formation des personnes en situation de handicap
- Les ressources techniques (aménagements) et financières (aides publiques, aides de l'AGEFIPH) pour créer des conditions favorables à une insertion appropriée ou à un maintien dans l'emploi

Objectifs pédagogiques poursuivis pour les stagiaires :

- Identifier précisément les besoins et attentes des travailleurs handicapés : repères, outils
- Réajuster les objectifs du projet personnalisé dans une perspective de valorisation des compétences et en tenant compte du rythme de la personne



- Connaître les initiatives prises par d'autres établissements pour améliorer leur intervention auprès des travailleurs handicapés.
- Identifier des axes d'amélioration dans l'adaptation des conditions de travail, au niveau individuel et collectif
- Recenser les partenaires pour faciliter les transitions dans le parcours du travailleur
- Comprendre la passerelle milieu ordinaire vers milieu adapté/protégé et vice et versa

MODALITES PEDAGOGIQUES :

- Partage d'expériences
- Etudes de situation
- Support avec repères issus de la RBPP
- Construction d'axes d'amélioration

MODALITES D'EVALUATION :

- Questionnaire pour identifier les connaissances des participants en début de formation.
- En fin de formation, une étude de situation en petits groupes permettant d'évaluer l'appropriation des contenus et des outils proposés.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Inscription en ligne obligatoire (voir en bas de page)

Coût de la formation :

- Contribuant : 155€/participant
- Non contribuant : 205€/participant

Aucun paiement n'est demandé à l'inscription. Le règlement se fera à l'issue de la formation (ou en fin de trimestre pour les formations longues), par virement bancaire ou par chèque.

Si le nombre d'inscrits est insuffisant, le CREAI pourra proposer une autre date sur un autre lieu, voire annuler la formation au plus tard 10 jours avant la date de la session.

Les formations inter sont organisées dans nos locaux à Châlons-en-Champagne (51), Vandoeuvre-lès-Nancy (54) ou Sélestat (67)

Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h

COÛT DES FORMATIONS INTRA :

Contribuants au CREAI : 1160€ par jour

Non-contribuants au CREAI : 1450€ par jour

(pour un groupe de 15 personnes maximum)

PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION EN LIGNE : <https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com>

Contact Formations INTRA : ☎ 03.26.68.35.71 ▪ ✉ accueil@creai-grand-est.fr

Contact Formations INTER : ☎ 03.83.37.90.81 ▪ ✉ comm@creai-grand-est.fr

CREAI Grand Est ▪ Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

Siège : 5 rue de la Charrière – Cité Administrative Tirlet – Bât. 3 – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy

Antenne Alsace : 5 avenue de la Gare – Centre d'Affaires le 1840 – 67600 Sélestat

Déclaration d'activité enregistré sous le n° 215100010-51